



Commune de PLOUVIEN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2021

Nombre de membres

- En exercice : 27
- Présents : 24
- Votants : 27

Date de publication : 1^{er} avril 2021

L'an **deux mille vingt et un**, le **mercredi 31 mars**, à 20^h, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUVIEN se sont réunis à la Salle Polyvalente de Plouvien, en raison des mesures sanitaires actuelles sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 25 mars 2021.

En application de la loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire dont l'adaptation du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, la convocation à cette réunion du Conseil Municipal a mentionné qu'elle se déroulera en fixant un nombre limité de personnes autorisées à y participer, en sus des membres du Conseil (Presse et directeur des Services), avec un quorum et un nombre de procurations adaptés.

Présents : Hervé Oldani, Denise Mercelle, Olivier Le Fur, Valérie Gautier, Jacques Lucas, Florence Bernard, Martial Congar, Fatima Salvador, Sébastien Kervoal, Marie-Françoise Goff, Arnaud Donou, Isabelle Floch, Thierry Lavanant, Justine Guennégues, Nathalie Dilosquet, Marc Hervé, Kristell Lainé, Yann Chédotal, Catherine Gouriou, Bastien Corre, Carine Marquer, Jérémy Rochard, Stéphanie Saby, Estelle Fily, Gérard Déniel, Patrick Kerguillec, Mariette L'Azou.

Absent avec procuration : Patrick Kerguillec

Absents sans procuration : Marie-Françoise Goff, Sébastien Kervoal

Secrétaire de séance : Marc Hervé.

Démission d'un Conseiller Municipal : installation d'une nouvelle conseillère

Le Maire a reçu le 25 mars 2021 un courrier de Julien Mérour l'informant, avec effet immédiat, pour des raisons professionnelles, de sa démission du Conseil Municipal.

Le Préfet du Finistère en a été aussitôt informé par courriel, conformément aux dispositions du CGCT. En vertu de ce même code, c'est Mariette L'Azou qui le remplace.

Le Conseil Municipal :

- **Prend acte de l'installation de Mariette L'Azou dans ses fonctions de Conseillère Municipale,**
- **Modifie comme suit la composition des commissions municipales :**
 - **Intégration de Mariette L'Azou au sein de la Commission « Echos ».**

Conseil Municipal du 19 mars 2021 : approbation du compte-rendu et des délibérations

Les Conseillers approuvent le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mars 2021 et signent le registre des délibérations de la même séance.

Délibération :
31 mars 2021 - 01

Vente de l'immeuble Aiguillon Construction : **Choix de l'acquéreur - SCI LOAEC - LE BRIS**

Le Conseil Municipal de Plouvien du 12 janvier 2021 a décidé de mettre en vente, en l'état, le bâtiment Aiguillon Construction, sis sur la parcelle AE 19, acquis en décembre 2020, intégrant 9 logements.

L'offre de vente, affichée sur l'immeuble, avec cahier des charges, est de plus parue sur :

- le site de la commune,
- le Prône

Les offres devaient parvenir en Mairie de Plouvien par LRAR pour le 5 mars 2021, dernier délai.

Le prix le plus élevé était le seul critère de décision, avec négociation possible.

Des visites des lieux pouvaient être organisées : 6 ont eu lieu, aboutissant à la remise de 2 offres.

Considérant les 2 offres aux montants identiques, une négociation a eu lieu avec le Maire et ses adjoints avec une nouvelle date de dépôt d'offres : le lundi 29 mars 2021 à 12 h.

Les 2 offres ont été reçues dans les délais, avec les montants d'offres suivants :

- Société NEST : 186 625 €,
- SCI Loaec - Le Bris : 201 101 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des résultats financiers de la négociation,

Vu l'avis de France Domaine du 21 septembre 2020,

Vu le cahier des charges de l'offre de vente adopté par le Conseil Municipal du 12 janvier 2021,

Sur proposition du Maire,

A l'unanimité,

- Décide de retenir le candidat ayant proposé le prix le plus élevé, à savoir la SCI Loaec - Le Bris pour 201 101 €, offre valable 6 mois,
- Décide que les frais de notaire et de géomètre relatifs à la division de la parcelle AE 19, qui déterminera la surface de terrain vendue, sont à la charge de la SCI Loaec - Le Bris,
- Dit qu'une servitude de passage sera imposée à la SCI Loaec - Le Bris pour permettre l'accès à la partie de la propriété demeurant communale à l'arrière de la portion de la parcelle vendue,
- Confirme que conformément au cahier des charges, les seules clauses suspensives de l'acquisition par la SCI Loaec - Le Bris seront le défaut de prêt bancaire et, le cas échéant, une autorisation d'urbanisme refusée,
- Autorise le Maire à signer l'acte notarié correspondant avec la SCI Loaec - Le Bris, précédé d'une promesse de vente.

Le Conseil est informé que :

- les travaux de rénovation des 11 logements (9 existants), sur 4 niveaux, dureront 12 mois, selon les acquéreurs,
- la SCI dispose d'expérience dans la rénovation de tels immeubles, dont un à Lesneven,
- 2 appartements seront PMR, situés au RDC,
- 11 emplacements de stationnement sont prévus, soit un par appartement,
- l'immeuble sera ravalé.

Bastien Corre s'interroge sur l'accessibilité aux stationnements sur le terrain. Il lui est répondu que des travaux de terrassements seront nécessaires, le terrain étant surélevé.

Fatima Salvador précise que le produit de cette vente n'a pas été, volontairement, prévue au budget prévisionnel 2021.

Pour le Maire, l'engagement de réalisation du programme décrit dans l'offre ne dépend que de la bonne volonté des membres de la SCI.

Délibération :
31 mars 2021 - 02

Terrain à l'arrière de l'Immeuble Aiguillon Construction : décision de mise en vente

A l'arrière du bâtiment Aiguillon Construction, après division foncière de la parcelle AE 19, suite à la vente à la SCI Loaec - Le Bris, il existera en propriété communale un terrain à bâtir d'une surface, à confirmer, d'environ 585 m², classé au PLUI en zone UHC (Zone urbaine à vocation d'habitat et activités compatibles).

Ce terrain n'est pas viabilisé.

Son aspect actuel est le suivant : présence d'arbres fruitiers, de camélias de grande taille, de petits bâtis, terrain surélevé, entouré de murs et talus arboré.

Sa situation et sa surface réduite ne permettent pas à la commune d'en avoir un usage pour satisfaire un besoin d'équipement collectif.

Ce terrain conviendra à un particulier pour y construire une habitation ou à un promoteur.

Il faudra que la commune négocie avec l'acquéreur, en coordination avec le nouveau propriétaire de l'immeuble bâti, les modalités d'accès à cette partie de la propriété à partir de la rue, soit par intégration directe à la parcelle à vendre, soit par servitude en sa faveur.

Aussi, le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

A l'unanimité de ses membres,

- Autorise le Maire à mettre en vente, chez un notaire, après division de la parcelle AE 19, un terrain en l'état, à l'arrière de la propriété, d'une surface, à confirmer, de 585 m², au prix maximum fixé par France Domaine en Septembre 2020, à savoir 40 250 €, soit 68,80 € / m²,
- Dit qu'une servitude de passage est imposée à la SCI Loaec - Le Bris pour permettre l'accès à la partie de la propriété demeurant, à ce jour, communale à l'arrière de la portion de la parcelle vendue,
- Demande que le notaire confirme ce prix au vu de la situation du marché local,
- Décide que les frais de notaire et, le cas échéant, de géomètre, seront à la charge de l'acquéreur.

Le produit de la vente n'a pas été prévu au budget prévisionnel 2021.

Questions diverses

Chasse aux Œufs

Martial Congar informe les Conseillers de l'éventuelle annulation de la Chasse aux Œufs du Lundi de Pâques, sur le site de la chapelle Saint-Jaoua, autorisée par la Préfecture, en raison du risque de 3^{ème} confinement (Intervention du Président dans le même temps que l'intervention de Martial Congar). Il indique qu'il va solliciter le Préfet pour organiser la Chasse aux Œufs le samedi 3 avril après-midi. A la date du Conseil, 50 enfants sont inscrits. Il signale des retours positifs sur l'initiative communale, qui permettra à beaucoup d'enfants de sortir du domicile pour une activité ludique.

100 enfants maximum sont autorisés, avec 1 parent, avec des regroupements de 6 personnes maximum, selon les prescriptions de la Préfecture.

Requalification des espaces publics entrée Est du bourg

Jacques Lucas informe le Conseil de la rencontre du 30 mars avec le FIA29 pour écouter son avis sur les 7 bureaux d'études s'étant portés candidats au marché de maîtrise d'œuvre.

3 sont retenus pour une audition sur site et production à suivre d'un projet technique et financier.

Isabelle Floc'h s'interroge sur le rôle de la Commission d'Appel d'Offres en matière de travaux. Jacques Lucas lui répond que c'est sur la phase suivantes de résultats de la consultation des bureaux d'études qu'elle sera consultée, et ensuite sur les travaux eux-mêmes.

Travaux de restauration des chapelles

Olivier Le Fur informe les conseillers d'une rencontre le 1^{er} avril avec Monsieur Candio, architecte, pour un point financier et des réglages avec les entreprises ayant répondu à la consultation sur travaux.

Permis Internet

Le 31 mars, Le Maire a remis le permis Internet au CM2 de l'Ecole des Moulins, suite à une formation en classe sur un usage du net plus vigilant, sûr et responsable.

La séance a été levée à 20 h 30.